

Préface



Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) réuni par le Premier Ministre le 14 Septembre 2004 a décidé d'une nouvelle stratégie de développement industriel incitant l'industrie française à une plus grande réactivité grâce à une capacité d'innovation et de développement des technologies nouvelles. Pour renforcer le potentiel industriel français, il a été décidé de soutenir des pôles de compétitivité reposant sur un partenariat actif entre les industriels, les centres de recherche et les organismes de formation.

Le CIADT a décidé de lancer un appel à projets. Le cahier des charges a été communiqué fin Novembre 2004. Les dossiers de candidatures ont été remis avant fin février 2005. Ils seront examinés par un groupe de travail interministériel chargé d'en examiner la recevabilité et de donner un avis en vue de la labellisation. Un prochain CIADT qui se tiendra au premier semestre 2005 décidera de la liste des pôles de compétitivité labellisés.

Les projets labellisés bénéficieront en priorité des crédits d'intervention de l'Etat. Le CIADT du 14/09/2004 précise que les moyens financiers publics dédiés au lancement et à l'accompagnement des pôles de compétitivité pourront atteindre 750 M€ entre le budget général et les établissements publics de l'Etat pour la période 2005-2007. Les partenaires associés aux pôles pourront bénéficier de trois types de mesures : subventions publiques, mesures d'allègement fiscal, systèmes de financement et de garantie spécifiques. Les crédits prévus pourront être abondés par des aides des collectivités territoriales et par les fonds européens.

Le CIADT définit deux grands types de pôles : les pôles à dominante technologique et les pôles à dominante industrielles.

Ces dispositions sont apparues être une opportunité pour renforcer le Pôle Viande et l'inscrire comme candidat à la labellisation " pôle de compétitivité ". Une première concertation a désigné l'ADIV, membre du pôle, pour constituer le dossier de candidature à un pôle de compétitivité de type technologique Viandes et Produits Carnés avec :

- le GIS POLE VIANDE pour la recherche et la formation,
- ACTIVIANDES pour le transfert, l'innovation et le partenariat avec les entreprises.

C'est donc au nom de tous les constituants de ces deux ensembles (ADIV - ADRIA - CEMAGREF - CTSCCV - ENTIA - ENSIL - INTRA - LEGTAA (Marmilhat) - Universités d'Auvergne, Blaise Pascal, de Limoges) et, après interrogation de 351 entreprises de l'abattage - découpe - transformation des viandes toutes espèces (bovins, ovins, porcins, volaille, ...), en accord avec les fédérations professionnelles concernées, qu'un dossier de candidature POLE DE COMPETITIVITE VIANDES ET PRODUITS CARNES a été déposé le 28 février 2005.

Un résumé du dossier déposé en réponse au cahier des charges de l'appel d'offre (261 pages) est présenté dans ce numéro de V&PC (voir pages 75-77).

Michel SAUDAN